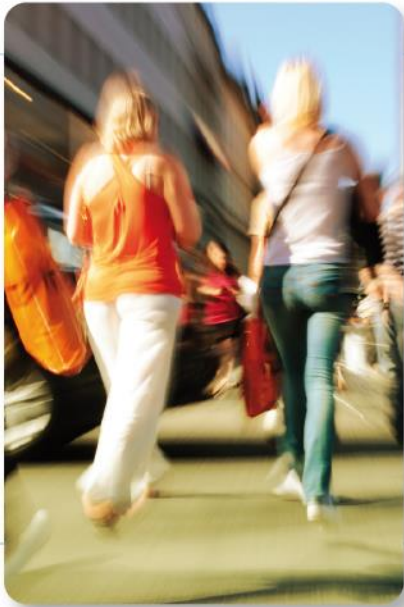




# ALLIANCE DU COMMERCE

AMBITIONS POUR UN COMMERCE INNOVANT

## COFOR du 7 février 2019



### SOMMAIRE

- Actualité formation des entreprises
- Informations de l'Alliance du Commerce
- Dossiers d'actualité emploi et formation



## 1. Actualité formation des entreprises

- **Tour de table sur les dossiers formation en cours dans les entreprises, et points particuliers sur :**
  - Adaptation de la formation suite à la réforme
  - Formations accueil clientèle handicapée



## 2. Informations de l'Alliance du Commerce

- **Présentation de la cartographie des métiers en cybersécurité**
  - Travaux réalisés dans le cadre de l'EDEC interbranches



## 2. Informations de l'Alliance du Commerce

- **Présentation du benchmark de l'étude sur l'entreprise apprenante**
  - Etude réalisée dans le cadre de l'EDEC interbranches



## 2. Informations de l'Alliance du Commerce

- **Critères de prise en charge de la formation professionnelle pour 2019 (FEH)**
  - **Coûts contrats**
    - Décision par les membres de la CPNEFP lors de la dernière réunion pour une centaine de formations (formations les plus utilisées)
    - Choix des coûts pratiqués pour 75% des participants aux formations concernées.



## 2. Informations de l'Alliance du Commerce

- **Critères de prise en charge de la formation professionnelle pour 2019 (FEH) Suite**

- **Contrat de professionnalisation**

- Diplôme ou titre RNCP <= à Bac + 2 : 9,15 €/heure
- Diplôme ou titre RNCP >= à Bac + 2 : 15 €/heure
- Classification d'une CCN : 15 €/heure
- CQP ou CQP I : 20 €/heure

- **Pro A**

- Diplôme ou titre RNCP : 20 €/heure
- Classification d'une CCN : 20 €/heure
- CQP ou CQP I : 20 €/heure

- **Formation tuteur ou maître d'apprentissage**

- Financement des coûts pédagogiques à hauteur de 15 €/heure dans la limite de 40 heures

⇒ *Pas de prise en charge pour l'Exercice de la Fonction Tutorale*



## 2. Informations de l'Alliance du Commerce

- **Critères de prise en charge de la formation professionnelle pour 2019 (FEH) Suite**

- **Compte personnel de formation**

- **Entreprise Associée**

- Accompagnement VAE : abondement permettant une prise en charge totale de 1 440 € dans la limite de 13 €/heure
- Bilan de compétences : abondement permettant une prise en charge totale de 1 440 € dans la limite de 13 €/heure
- Permis de conduire : abondement permettant une prise en charge totale de 1 500 € dans la limite de 13 €/heure
- Action NACRE : abondement permettant une prise en charge à hauteur de 60% dans la limite de 13 €/heure
- Diplôme ou titre RNCP : abondement permettant une prise en charge à hauteur de 60% dans la limite de 13 €/heure
- Certification inscrite au registre spécifique : abondement permettant une prise en charge à hauteur de 60% dans la limite de 13 €/heure





## 2. Informations de l'Alliance du Commerce

- **Critères de prise en charge de la formation professionnelle pour 2019 (FEH) Suite**

- **Compte personnel de formation (suite)**

- **Entreprise Non Associée**

- Accompagnement VAE : abondement permettant une prise en charge maximale de 1 440 €
- Bilan de compétences : abondement permettant une prise en charge maximale de 1 440 €
- Permis de conduire : abondement permettant une prise en charge maximale de 1 500 €
- Action NACRE : abondement permettant une prise en charge à hauteur de 60% du montant mobilisé par le demandeur
- Diplôme ou titre RNCP : abondement permettant une prise en charge à hauteur de 60% du montant mobilisé par le demandeur
- Certification inscrite au registre spécifique : abondement permettant une prise en charge à hauteur de 60% du montant mobilisé par le demandeur



## 2. Informations de l'Alliance du Commerce

- **Critères de prise en charge de la formation professionnelle pour 2019 (FEH) Suite**

- **Plan de développement des compétences des entreprises ayant moins de 50 salariés**

- Budget annuel par entreprise

- Entreprises de moins de 11 salariés : 10 000 €/an
- Entreprises de 11 à 49 salariés : 20 000 €/an

- Forcofil

- Prise en charge intégrale par le FORCO dans la limite de 5 inscriptions par entreprise et par an (dans la limite des fonds alloués par le Conseil d'Administration)

⇒ *Ces critères sont susceptibles d'être modifiés en cours d'année*



## 2. Informations de l'Alliance du Commerce

- **Critères de prise en charge de la formation professionnelle pour 2019 (FEC)**

- **Coûts contrats**

- Choix de prise en charge en comparant les coûts pratiqués par les CFA qui ont travaillé avec la branche et les coûts mis en évidence par la DGEFP
- Choix pour la colonne reprenant les coûts pratiqués pour 75% des participants aux formations concernées, et qui correspondait aux coûts pratiqués pour nos entreprises
- Elargir la liste aux autres formations qui rentrent dans le champ de notre branche mais qui n'ont pas été utilisées en 2017, afin de ne pas pénaliser les entreprises ou apprentis qui voudraient avoir accès à d'autres formations que celle du tableau de départ
- Transmission du tableau des critères de prise en charge, par le biais du FORCO, à France Compétence



## 2. Informations de l'Alliance du Commerce

- Critères de prise en charge de la formation professionnelle pour 2019 (FEC) Suite

### ➤ Contrats de professionnalisation

Diplôme <= à Bac +2	Diplôme >= à Bac +3	Titre RNCP	Classification d'une CCN	CQP I Vendeur Conseil en Magasin	CQP I Agent Logistique
15 € / h	18 € / h	20 € / h	20 € / h	25 € / h	25 € / h

### ➤ Pro A

Diplôme <= à Bac +2	Diplôme >= à Bac +3	Titre RNCP	Classification d'une CCN	CQP I Vendeur Conseil en Magasin	CQP I Agent Logistique
15 € / h	18 € / h	20 € / h	20 € / h	25 € / h	25 € / h



## 2. Informations de l'Alliance du Commerce

- **Critères de prise en charge de la formation professionnelle pour 2019 (FEC) Suite**

- **Formation Tuteurs ou maîtres d'apprentissage**

- Financement des coûts pédagogiques à hauteur de 15 € / h, dans la limite de 14 heures

- **Exercice à la Fonction Tutorale**

- Pour les contrats de professionnalisation visant un diplôme ou un titre RNCP : 230 € / mois pendant 2 mois
- Pour les contrats d'apprentissage : 230 € / mois pendant 2 mois
- Pas d'EFT pour les autres dispositifs



## 2. Informations de l'Alliance du Commerce

- **Critères de prise en charge de la formation professionnelle pour 2019 (FEC) Suite**

- **Compte personnel de formation**

- **Entreprise Associée**

- Pour toutes les demandes, excepté celles visant l'obtention du permis de conduire, abondement, dans la limite du coût pédagogique du projet, à hauteur de 300 % du montant mobilisé par le demandeur.
- Pas de prise en charge des salaires

- **Entreprise Non Associée**

- Pour toutes les demandes abondement dans la limite du coût pédagogique du projet, à hauteur de 750 € HT



## 2. Informations de l'Alliance du Commerce

- **Critères de prise en charge de la formation professionnelle pour 2019 (FEC) Suite**

- **Plan de développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés**

- Budget annuel

- 10 000 €/an par et par entreprise

- Forcofil

- Prise en charge intégrale par le FORCO dans la limite de 5 inscriptions par entreprise et par an (dans la limite des fonds alloués par le Conseil d'Administration)

⇒ *Ces critères sont susceptibles d'être modifiés en cours d'année*



## 2. Informations de l'Alliance du Commerce

- **Critères de prise en charge de la formation professionnelle pour 2019 (UCV)**

- **Coûts contrats**

- Choix des critères de prise en charge pour les contrats d'apprentissage
- Recours soit aux préconisations du FORCO soit à celles de la DGEFP pour la détermination des coûts
- Prise en compte des spécificités des métiers de bouche





## 2. Informations de l'Alliance du Commerce

- **Critères de prise en charge de la formation professionnelle pour 2019 (UCV) Suite**

- **Contrats de professionnalisation**

- Pour une durée inférieure à 12 mois, les diplôme ou titre RNCP, classification d'une CCN et CQP ou CQP I sont pris en charge à hauteur de 14 €/heure
- Pour une durée supérieure ou égale à 12 mois, les diplôme ou titre RNCP, classification d'une CCN et CQP ou CQP I sont pris en charge à hauteur de 11 €/heure

- **Pro A**

- Les diplôme ou titre RNCP, classification d'une CCN et CQP ou CQP I sont pris en charge à hauteur de 14 €/heure



## 2. Informations de l'Alliance du Commerce

- **Critères de prise en charge de la formation professionnelle pour 2019 (UCV) Suite**

- **Formation tuteurs ou maîtres d'apprentissage**

- Financement des coûts pédagogiques à hauteur de 15 €/heure dans la limite de 7 heures

- **Exercice à la Fonction Tutorale**

- Pour les contrats de professionnalisation visant un diplôme ou un titre RNCP: 125 €/mois pendant 3 mois
- Pour les contrats de professionnalisation visant une classification d'une CCN: 125 €/mois pendant 3 mois



## 2. Informations de l'Alliance du Commerce

- **Critères de prise en charge de la formation professionnelle pour 2019 (UCV) Suite**

- **Compte personnel de formation**

- **Entreprise Associée**
  - Abondement dans la limite du coût pédagogique du projet, à hauteur de 100 % du montant mobilisé par le demandeur
  - Pas de prise en charge de salaire
- **Entreprise Non Associée**
  - Abondement dans la limite du coût pédagogique du projet, à hauteur de 100 % du montant mobilisé par le demandeur



## 2. Informations de l'Alliance du Commerce

- **Critères de prise en charge de la formation professionnelle pour 2019 (UCV) Suite**
  
  - **Plan de développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés**
    - Bilan annuel par entreprise
    - 11 000 €/an par et par entreprise
  
    - Forcofil
    - Prise en charge intégrale par le FORCO dans la limite de 5 inscriptions par entreprise et par an (dans la limite des fonds alloués par le Conseil d'Administration)
- ⇒ *Ces critères sont susceptibles d'être modifiés en cours d'année*



## 2. Informations de l'Alliance du Commerce

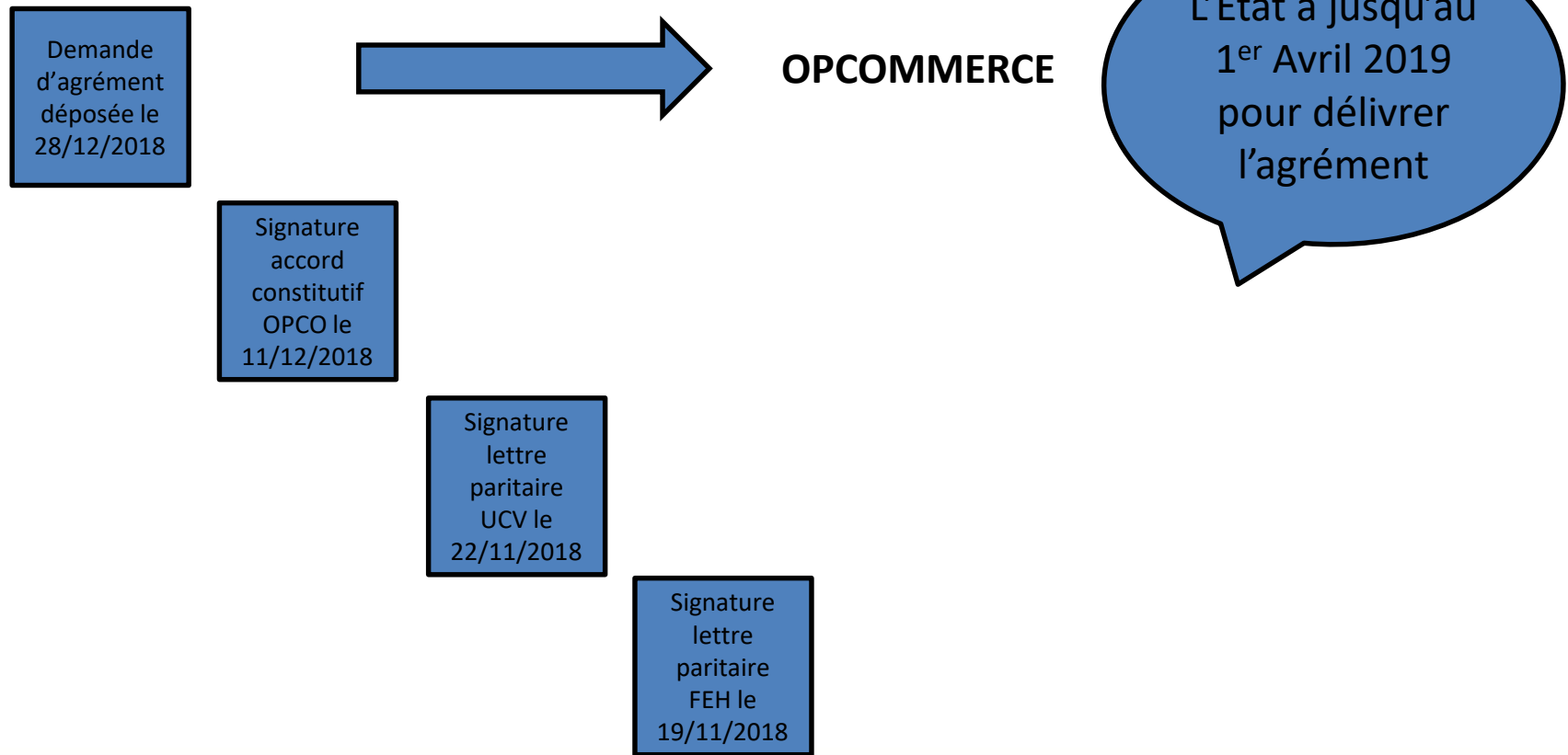
- **Définition des coûts contrats d'apprentissage**

- Niveau de prise en charge des coûts contrats valable pendant 2 ans
- D'ici fin mars : Recommandations éventuelles de France Compétences sur les coûts contrats décidés par les branches
- Au plus tard le 1<sup>er</sup> avril, publication par l'Etat des niveaux de prise en charge pour les branches n'ayant rien fixé et publication de niveaux correctifs pour les autres



## 2. Informations de l'Alliance du Commerce

- Point de suivi sur l'Opérateur de compétences





## 2. Informations de l'Alliance du Commerce

- **Suivi de l'EDEC interbranches commerce**

### Etudes FEH et UCV

- Etudes finalisées
  - L'impact du digital sur les métiers du commerce et de la distribution
  - La cartographie des métiers du web et du numérique
  - Les travaux sur la responsabilité sociale de l'entreprise
  - L'entreprise apprenante (UCV)
  - L'accompagnement à la cybersécurité et le cyberkit sur l'ingénierie pédagogique innovante
  - Accompagnement à la transition numérique (FEH)
- Etudes en cours
  - Cartographie des formations en cyber sécurité
  - Ingénierie de formation et pédagogie sur les métiers de demain ou sur les secteurs en tension
- Etudes à débiter
  - L'intelligence artificielle



### 3. Dossiers d'actualité emploi et formation

- **Derniers décrets de la Loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel »**
- **Apprentissage :**
  - Augmentation de **30 euros** par mois de la rémunération minimale des apprentis de 16 à 20 ans en tirant les conséquences du report à 29 ans de l'âge limite d'entrée en apprentissage
  - Création dans les PME de moins de 250 salariés d'une **aide unique** aux employeurs d'apprentis préparant un diplôme ou un titre professionnel équivalent au plus au baccalauréat
  - Respect par l'apprenti souhaitant rompre son contrat d'apprentissage, après la période d'essai de 45 jours, d'un délai de **sept jours** après avoir informé son employeur

*(Données fournies à titre indicatif, sans valeur juridique)*





### 3. Dossiers d'actualité emploi et formation

- **Derniers décrets de la Loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel »**
- **Apprentissage (suite) :**
  - Création d'une **certification** relative aux compétences de maître d'apprentissage et tuteur
  - Réalisation de la visite d'information et de prévention des apprentis au plus tard deux mois après leur embauche par les **médecins de ville** au lieu des médecins du travail pour les contrats conclus entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 31 décembre 2021 (3 ans d'expérimentation)

*(Données fournies à titre indicatif, sans valeur juridique)*



### 3. Dossiers d'actualité emploi et formation

- **Derniers décrets de la Loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel »**
- **Contrat de professionnalisation :**
  - Expérimentation d'un nouveau contrat de professionnalisation, conclu pour trois ans maximum, afin d'acquérir des compétences définies par l'employeur et l'opérateur de compétences, en accord avec le salarié
- **Pro-A :**
  - Impossibilité de bénéficier du dispositif Pro-A pour les salariés ayant un diplôme de licence ou supérieur
  - Accompagnement des bénéficiaires par un tuteur

*(Données fournies à titre indicatif, sans valeur juridique)*



### 3. Dossiers d'actualité emploi et formation

- **Derniers décrets de la Loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel »**
- **Compte personnel de formation :**
  - Fixation à **15 euros** du montant horaire permettant la conversion en euros des heures acquises au titre du CPF et du DIF
  - **Trois** types d'abondements sont prévus par le décret :
    - Les abondements liés à des accords collectifs
    - Les abondements correctifs liés aux entretiens professionnels
    - Les abondements après un licenciement

*(Données fournies à titre indicatif, sans valeur juridique)*



### 3. Dossiers d'actualité emploi et formation

- **Derniers décrets de la Loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel »**
- **Compte personnel de formation :**
  - Fixation d'une liste des catégories de CDD ne donnant pas lieu au versement par l'employeur d'une contribution équivalent à 1 % du revenu d'activité au titre du financement du CPF :
    - Contrats d'accompagnement dans l'emploi,
    - Contrats d'apprentissage et de professionnalisation,
    - Contrats conclus avec des jeunes au cours de leur cursus scolaire ou universitaire
    - CDD poursuivis par un CDI
    - Contrats saisonniers

*(Données fournies à titre indicatif, sans valeur juridique)*



### 3. Dossiers d'actualité emploi et formation

- **Derniers décrets de la Loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel »**
- **OPCO :**
  - Gestion des contributions à la formation professionnelle des particuliers employeurs
  - Prise en charge des dépenses effectuées dans le cadre des actions utiles au développement des compétences au bénéfice des entreprises de moins de 50 salariés et dans le cadre des actions financées par la section financière de l'alternance
  - Réalisation d'un « contrôle de service fait » auprès des prestataires de formation pour vérifier la réalité des actions de formation
  - Prise en charge financière des contrats d'apprentissage

*(Données fournies à titre indicatif, sans valeur juridique)*



**AC** | ALLIANCE  
DU COMMERCE